

Réunion publique : Phoques et rivières

09 Octobre 2019 18h



Intervenants Présents :

Pascal Sailliot, Président de la FDAAPPMA62
Sarah Van Imbeck, Service Mer et Littoral de la DREAL
Olivier Maury, Service de l'environnement, DDTM du Pas-de-Calais
Sébastien Crochemore, ONCFS
Hervé Regniez, AFB

Autres représentations sur place :

Collectif Anti-phoque, CMNF, GDEAM62

M. Sailliot ouvre le discours par un tour de table des intervenants.

Il rappelle qu'il ne s'agit pas de la première fois qu'un phoque est aperçu dans un de nos cours d'eau. Il comprend que leur présence soulève quelques interrogations auprès des pêcheurs. Mais il est nécessaire de savoir ce que l'on peut ou ne peut pas faire. Il s'agit d'une espèce protégée et il est contrarié lorsque certaines personnes soulèvent l'idée d'un tir.

L'objectif de cette réunion est d'obtenir un éclairage régional sur cette espèce. Pour rappel, la fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est spécialisée sur les espèces piscicoles et n'a pas compétence à intervenir sur des mammifères marins.

Mathieu Georgeon, chargé d'études Poissons Migrateurs à la FDAAPPMA62, présente les menaces qui pèsent sur les poissons grands migrateurs, notamment le saumon atlantique et la truite de mer, et les actions mises en place par la FDAAPPMA62. (Cf. PPT en annexe).

Cette présentation rappelle l'impact des activités humaines sur les plus grandes menaces rencontrées par les poissons sur les cours d'eau Canche et Authie, (Continuité écologique, qualité des eaux, qualités des habitats, surpêche) ainsi que les menaces naturelles (modifications hydroclimatiques, infections, prédation).

Le rétablissement de la continuité écologique est un enjeu phare pour l'accomplissement du cycle biologique des poissons grands migrateurs et leur survie : accessibilité aux zones des fraies, pas de concentration de poissons sur un même site par défaut (ce qui évite une sur-prédation), meilleure oxygénation et qualité des eaux... Actuellement divers suivis sont en cours sur les cours d'eau en question et des études sont à venir comme une étude de survie sous gravier.

On observe qu'en agissant sur les activités humaines, on limite l'impact des menaces naturelles.

Suite à la présentation, M. Sailliot, soulève un point fort. La mobilisation des pêcheurs devraient s'orienter vers ces activités humaines qui impactent fortement la survie des stocks piscicoles et plus particulièrement les pollutions. L'exemple de la vidéo diffusée sur Facebook concernant la pollution de l'Aa qui n'est pas aussi relayée que certaine polémique comme les phoques [est cité](#).

Les pêcheurs présents dénoncent alors la pollution de Tereos mais affirment qu'ils se sentent impuissants car suite à leur relai d'information, ils sembleraient que les pollutions restent récurrentes...

M. Lefebvre, Président de l'AAPPMA des Pêcheurs du Montreuillois, intervient en précisant qu'il y a quelques années, des pêcheurs l'ont interpellé sur une pollution de cette entreprise. Il a contacté le directeur et l'AFB qui est intervenue.

M. Regniz précise également que lorsqu'un pêcheur transmet une information à la FDAAPPMA62 sur des pollutions potentielles, la FDAAPPMA62 la transmettait systématiquement à l'AFB.

M. Maury précise que nous sommes tous dans la même barque, nous avons tous un intérêt pour la protection des milieux. Les impacts sur les milieux sont multi factoriels.

Mais il tient à rappeler que le droit, c'est l'Etat : Police de l'Eau, DDTM, Gendarmerie, Police... qui sont compétents pour dresser les procès-verbaux.

La DREAL et préfecture autorisent ou non une exploitation industrielle au titre des installations.

Les pêcheurs sont des sentinelles sont sur le terrain. Il est impératif qu'ils fassent remonter leurs observations auprès des élus des associations de pêche et de la Fédération afin qu'il y ait ce relai entre associations et services de l'Etat.

Les Services de l'Etat seront alors compétents pour rechercher les solutions voire sanctionner par voie administrative et judiciaire.

Plus le relai d'information et les observations précises : (informations clairement identifiées (où, quand, comment) seront fluides, plus nous gagnerons en réactivité que ce soit sur des thématiques comme les pollutions ponctuelles, les barrages, les travaux...

Il ne faut pas oublier également que l'AFB, la DREAL et la FDAAPPMA62 disposent d'une casquette scientifique qui leur permet de travailler sur le long terme sur la qualité des eaux.

Un pêcheur questionne alors M. Maury sur la « réelle » efficacité de la trame verte et bleue, d'autant plus que les associations de chasse et de pêche n'y ont pas été associées.

M. Maury précise que la trame verte et bleue permet d'appliquer la continuité des milieux, il ne s'agit pas d'un outil de lutte contre les pollutions. Le SRADET porté par la Région Hauts-

de-France est quant à lui en cours de consultation : <http://sraddet.participons.net/>
L'objectif à présent, est d'éviter que des grands travaux rendent irréversibles la reconquête de la continuité.

Les travaux initiés par les différentes structures compétentes sur le rétablissement de la continuité (RLC) avancent. Il rappelle que le département du Pas-de-Calais est un des départements qui a le plus avancé en France.

Il admet que désormais il est nécessaire de rattraper le retard qui a pu être accumulé sur les rivières Canche et Authie. Un plan est actuellement en cours.

Il est nécessaire de trouver les bons choix techniques.

M. Sailliot préfère voire comme M. Maury le verre à moitié plein. Le SAGE, le SYMCEA et l'ensemble des structures compétentes sont actifs sur le territoire.

Un pêcheur soulève alors les problèmes liés aux assainissements non collectifs où les particuliers n'ont pas les moyens financiers de se remettre aux normes. Les travaux ne sont alors pas engagés.

M. Maury énonce la loi GEMAPI qui est désormais une chance. La compétence de la gestion des milieux aquatiques était auparavant limitée au bloc communal qui dispose de moyen financier limité. En transférant cette compétence aux EPCI, nous gagnons en puissance d'action. Il est plus facile d'obtenir des financements et des subventions européennes pour mettre en place des actions concrètes.

Le problème des assainissements non collectifs est estimé comme moins impactant que le collectif. Nous avançons même si la mise en conformité reste lente. Les nouvelles installations quant à elles sont aux normes. Un travail de signalement peut tout de même être réalisé auprès de la DDTM afin de relancer les structures compétentes.

M. Sailliot précise qu'il reste urgent de traiter cette question de la conformité des assainissements. Il citera l'exemple du Romelaëre. Les poissons sont les grands oubliés du fait qu'ils ne sont pas aussi visibles que les autres espèces animales et notamment les terrestres. Il est ainsi plus difficile de les valoriser puisque « invisibles ».

Ainsi il rappelle que si la pétition anti-phoques a réuni 350 signatures, combien de signatures rassembleraient une pétition en faveur des phoques ?

Il est trop facile de rejeter la compétence et la responsabilité sur telle ou telle structure et de dire il n'y a qu'à...

Il comprend les inquiétudes soulevées par la venue des phoques et leur durée de séjour mais la médiatisation qui a pu être relayée sur les suggestions de régulation du phoque par la communauté des pêcheurs porte à mal le loisir pêche.

Il est nécessaire de travailler objectivement, travailler sur du factuel.

Fabrice Gosselin, président du collectif anti-phoque demande à prendre la parole.

Il rappelle que sa pétition a réuni 7000 signatures. Il évoque la commission phoque créée temporairement par le Parc Naturel Marin et qui ne se sera réuni que sur 3 séances. Il énonce les limites du rapport éco-phoques. L'aspect économique des pêches commerciales en mer et de loisir est à prendre en compte dans les décisions à venir !

M. Régniez intervient alors pour rappeler le statut du phoque. Cette espèce dispose d'une protection internationale, européenne et nationale ! Toute destruction, mutilation, capture ou enlèvement de cette espèce est un délit passible de 3 ans et 150 000 euros. Aucune dérogation ne sera possible, cf. conditions de l'article 411-2 du Code de l'Environnement.

Il rappelle que nous disposons d'un bassin versant extraordinaire. Il donne pour exemple les résultats de la pêche d'échantillonnage réalisée par l'AFB sur la Créquoise quelques jours plus tôt. Sur 180ml, ce ne sont pas moins de 15 truites de mer, 16 tacons (saumons atlantique) et ainsi 250 poissons, toutes espèces confondues qui ont pu être échantillonnés. La dynamique des populations augmente.

Le problème reste le cloisonnement des cours d'eau et l'érosion agricole.

Le réchauffement climatique reste également un des facteurs les plus impactant du vivant.

M. Damien Gosselin, membre de la CMNF, revient sur les propos de Fabrice Gosselin. Lorsque Fabrice Gosselin affirme la présence de 150 000 phoques, il tient à rappeler les

chiffres officiels à savoir des côtes françaises à la frontière belge : 1 200 phoques. Un phoque peut nager jusqu'à 35km/h.

M. Bouchart, Président de l'AAPPMA le Saumon de Brimeux, souligne le fait que plusieurs pêcheurs de loisir qui adhèrent à une AAPPMA et achètent donc une carte de pêche le font pour obtenir du poisson facilement (déversement). Il estime le pourcentage dans son association à 90%. Or la présence de prédateurs comme les phoques ou les cormorans dissuaderont ces pêcheurs de reprendre une carte par la suite.

M. Dehove, administrateur du GDEAM62 prend la parole pour revenir sur le comptage des phoques. Suite à sa participation à un colloque à Cabourg, il confirme la présence de 1 200 voire 1 500 phoques identifiés. Il précise que le nombre peut varier suite au passage 3 fois par mois de phoques gris d'Irlande (ils peuvent fuir certaines conditions météorologique. Il y a entre 20/30 phoques en baie de Canche, au maximum 49 observés. Depuis deux ans, il y a une arrivée massive de phoques gris début février. Il s'agit d'une cinquantaine de phoques qui restent 8 jours puis repartent (période de mue).

La DREAL corrobore les propos de la CMNF, pas plus de 1500 phoques (Veau-marin) à l'échelle nationale. Environ quarante phoques (Veau-Marin) sont présents en Baie de Canche contre plus d'une centaine en Baie d'Authie.

Le GDEAM62 soulève l'hypothèse que les phoques remontent la Canche pour manger. Les observations semblent s'orienter vers des juvéniles. Ils sont intéressés pour réaliser un suivi sur Brimeux. Il précise que le phoque peut réaliser 50m sous l'eau pouvant laisser supposer quelquefois à différents individus. Si un groupe de phoques a pris l'habitude de s'éloigner dans la Canche, ils pourront les comptabiliser depuis le pont rose. Actuellement les scientifiques ne sont pas sûrs qu'un phoque mange tous les jours. Il précise que l'espèce s'adapte à son milieu concernant son régime alimentaire.

Un système « sauvage » de dissuasion semble être installé dans la Baie d'Authie selon les dires de pêcheurs. Ainsi l'absence de phoque pourrait s'expliquer, selon les pêcheurs, par la présence de cet effaroucheur. L'efficacité de ce type de dispositif sera contestée scientifiquement dans la suite des échanges.

Pour rappel, le phoque est inscrit :

- Au niveau international :

- *Annexe III (espèces de la faune protégée) de la convention de Berne (1979) relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe,*
- *Annexe II de la convention de Bonn (1979) sur la convention des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage,*

- Au niveau européen :

- *Annexe II de la Directive de l'Union Européenne « Habitats-Faune-Flore » du Conseil du 21 mai 1992.*

Il bénéficie également d'une Protection française :

Ces espèces sont interdites de chasse depuis 1972 en France (1962 aux Pays-Bas) et protégées au titre de l'arrêté du 27 juillet 1995 relatif à la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national.

Un nouvel arrêté du 1 juillet 2011 du JORF du 20/08/2011 renforce cette protection incluant la perturbation intentionnelle, la poursuite ou le harcèlement des animaux dans le milieu naturel.

A ces titres, la destruction et l'altération des espèces (phoques veaux-marins et des phoques gris) et de leur milieu particulier est strictement interdit par la loi.

M. Lassimonne, Président de l'AAPPMA de Beaurainville, soulève le manque d'informations concernant la remontée des poissons migrateurs sur son linéaire. Pour sa part, il semblerait que les plus gros spécimens remontent fin décembre, début janvier. Il souhaiterait un comptage.

Il évoque également la problématique des cormorans.

Il souhaite également que les présidents d'AAPPMA soient associés au comité de pilotage qui sera créé suite à cette réunion et à la prise de position de la Préfecture.

M. Bouchart, Président du Saumon de Brimeux, revient sur la question des déversements qui pourraient prolonger la durée de séjour des phoques et leur servir de « buffet ».

Le GDEAM reprend la parole afin d'évoquer la possibilité de récupérer les fèces des phoques qui pourraient potentiellement se reposer en berge sur la Canche. Pour cela, une communication entre pêcheurs et l'association sera indispensable. L'étude des fèces permet grâce aux otolithes récupérés de connaître l'espèce de poissons consommés par l'individu.

M. Karpouzopoulos, Président de la CMNF, prend la parole. Suite à son retour d'expérience de 30 ans, il confirme l'augmentation de la population des phoques sur nos côtes. Les naissances forment le gros du noyau. Il s'agit d'une expansion naturelle. Il y a une reconquête des bastions, des estuaires qui constituent une nurserie pour les poissons plats. Néanmoins le phoque se nourrit également en pleine mer.

Concernant le phoque gris, il précise que sa présence sur notre littoral est temporaire. Il s'agit des phoques gris nés sur les côtes anglaises qui viennent s'installer le temps d'événements climatiques. Puis ils repartent.

Concernant l'effaroucheur installé sur l'Authie, il précise que le phoque ne va pas détecter l'ultrason. Il s'agit d'un mythe. Pour preuve, les phoques n'ont une distance de fuite que de 10 à 15m sur les côtes calaisiennes. Ils ne sont pas farouches même s'il y a du public.

Il tient à rappeler qu'en Belgique ou en Angleterre, les phoques remontent jusqu'à 40 km dans les terres et que cela ne pose pas de problème.

Sur les vidéos observées sur facebook, nous voyons un jeune phoque qui se laisse dériver, qui va se retrouver dans les eaux calmes du fleuve. Il est sûr que l'individu va se nourrir des proies faciles liées aux déversements.

C'est pourquoi il est nécessaire de réaliser un travail de terrain. Il va vérifier la possibilité de réaliser une fiche d'identification accessible depuis smartphone avec la DREAL afin que les pêcheurs puissent faire remonter leurs observations de phoques. Mais attention la CMNF sera également sur le terrain, il y aura une vérification des chiffres annoncés. Un déplacement sera effectué suite aux signalements. L'utilisation de drones est également envisagée.

Il complète son intervention sur le fait que les vibrisses (moustaches) des phoques sont de véritables traceurs. Ils pourraient être l'indicateur de prises amphihalines ou non. Il y a un travail collégial à réaliser.

Concernant les systèmes de type pinger, il va fonctionner tel un clicker, le phoque va l'assimiler à un site où la nourriture est présente.

Comme énoncé auparavant, il est nécessaire de mettre en parallèle tous les facteurs impactant à la remontée des poissons migrateurs. Il serait ainsi intéressant de mettre en parallèle les données du parc naturel marin concernant la pêche électrique et sur-densitaire.

M. Sailliot soutient le discours du Président de la CMNF. Il est nécessaire qu'il y ait une mobilisation commune.

M. Bouchart précise qu'un des phoques qui a été observé sur la Canche est un phoque balisé. Une marque rouge était visible sur sa tête.

La Présidente du GDEAM62 intervient pour expliquer que plusieurs phoques de la baie de Canche dispose d'ores et déjà d'une fiche d'identification (reconnaissance par la localisation de certaines tâches). Le GDEAM62 mettront ces fiches à notre disposition. Si un phoque est balisé, il est possible de connaître sa localisation mais également sa profondeur et son accélération.

M. Sailliot remercie l'investissement de chacun dans cette problématique. Nous ne pouvons pas stigmatiser une espèce.

La DREAL clôturera la réunion en rappelant aux pêcheurs qu'on ne les négligeait pas, bien au contraire, ils avaient été entendus en sous-préfecture (Accueil des Présidents des AAPPMA de la Canche) et une solution leur avait été proposée avec le lancement d'une étude.

Les porteurs de projet et les financements sont encore à définir.

Cette étude se déclinera en 2 volets :

1. Remontée des phoques : caractériser les impacts potentiels avec l'aide des pêcheurs via une étude portée par le CMNF.
2. Evolution écologique des cours d'eau : diagnostic, qualité des eaux.

Elle se déroulera sur trois ans pour mesurer la tendance de fond. Elle pourra être validée par le CSRPN.

LE PNM réalise actuellement un suivi poissons migrateurs amphihalins aux estuaires.

Nous rappelons l'importance des déclaration de prises de truites de mer et saumons atlantique par les pêcheurs pour obtenir un indicateur de l'évolution des stocks dans le bassin et d'éventuelles perturbation par les phoques. Plus d'infos : <http://www.peche62.fr/reglementation/specificites-especes/>